

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
1 64 69

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ****OBJET : Avis du Conseil départemental sur le projet de périmètre du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Durance.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Syndicat d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD-EPTB) porte la démarche du schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) Durance.

La première étape est la validation du périmètre de SAGE et de la composition de la CLE (commission locale de l'Eau). Dans ce contexte, le Conseil départemental est consulté officiellement pour rendre un avis sur le projet de périmètre avant le 4 novembre 2020.

Celui-ci suit le contour du bassin hydrographique et, dans les Bouches-du-Rhône, inclut tout ou partie des communes suivantes : Alleins, Cabannes, Charleval, Chateaurenard, Eygalières, Eyguières, Jouques, Lamanon, Lambesc, Mallemort, Meyrargues, Mollégès, Noves, Orgon, Peyrolles-en-Provence, Plan d'Orgon, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque d'Anthéron, Saint-Andiol, Saint-Estève Janson, Saint-Marc Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Saint-Rémy de Provence, Sénas, Vauvenargues, Venelles, Vernègues, Verquières.

Suite à la consultation des directions du Département potentiellement concernées (environnement, agriculture, espaces naturels, routes, études et programmation), il est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de périmètre du SAGE Durance.

Toutefois, les transferts d'eau de Durance via des canaux, hors du bassin versant hydrographique, vers la plaine de Crau dans le but de sécuriser l'accès à l'eau ou vers l'étang de Berre pour les besoins de la production d'hydroélectricité, constituent une spécificité départementale et impliquent une interaction forte entre ces territoires et le bassin versant de la Durance, dont il faudra tenir compte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

